



Centre Technique
50 route de Saint-Priest
69960 CORBAS
Tél : 04.72.51.01.42
Fax : 04.72.51.11.45
Mail : ctm@ville-corbas.fr

Clé n°

Remise le :

A :

Signature :

Retour clé le :

Réservation accordée - Remise/Envoyée à l'intéressé[e] le : _____

**FICHE DE RESERVATION
SALLE DE RECEPTION DU PDL**

**La signature de la présente fiche de réservation vaut entière acceptation
du règlement adopté en conseil municipal**

MANIFESTATION Prévues le : _____ de _____ h à _____ h

Demande déposée auprès de nos services le

Madame – Monsieur (*rayez la mention inutile*)

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Adresse :

Portable :

Association :

Téléphone :

Nom du Représentant :

Portable :

Mail :

Type de manifestation :

Nombre de personnes

[MAXIMUM 100 PERSONNES, au-delà la responsabilité du loueur est engagée]

Remise des clés par le gardien à 09h00. Occupation de la salle : MAXIMUM 04h00 du matin avec nettoyage effectué dès la fin de la soirée car la salle peut-être louée le lendemain. Des états des lieux entrant et sortant seront établis par les gardiens. En cas de non satisfaction, les cautions seront intégralement encaissées avec retenue au prorata des frais engagés par la mairie. Le bâtiment est sous alarme. Tout déclenchement de celle-ci, dû au non respect des horaires d'utilisation, entraînera la facturation des frais d'intervention de la société de sécurité, avec retenue sur la caution.

Nom :

CORBAS, le

Date :

Le Conseiller Délégué au Patrimoine

Lu et approuvé

Signature :

Alain LEGRAS

CONSTITUTION DU DOSSIER

Pièces à joindre au dossier :

- Fiche de réservation dûment remplie et signée**
- Extrait du règlement signé, lu et approuvé**
- Location** : 340 € (Deuxième journée consécutive :160 €)
- Cautions** 640 € retenue en cas de dégradations de la salle et de ses abords (remboursement graduel)
160 € retenue si nettoyage et rangement non satisfaisant de la salle et ses abords

Chèques à l'ordre du Trésor Public

- Attestation d'assurance** au nom et à l'adresse du loueur. Elle doit stipuler les risques locatifs, la date et l'adresse (370 rue Nungesser et Coli 69960 CORBAS) de la manifestation
- Justificatif de domicile** (quittance EDF, téléphone, copie d'un avis d'imposition...)

Le dossier doit être déposé au moins 1 mois avant la manifestation et être complet

Cas particuliers des associations :

- gratuit quand pas d'entrées payantes
- 100 € lotos, pokers, tarots et coïncidences
- 100 € les 2 premières manifestations avec entrées payantes sur l'année civile
- 160 € à partir de la 3^{ème} manifestation avec entrées payantes sur l'année civile
- **RAPPEL** : Pour toutes vos manifestations, pensez à établir votre demande de débit de boissons

Personnes extérieures à la commune :

- Location** : 1 000 €
- Cautions** : 640 € retenue en cas de dégradations de la salle et de ses abords (remboursement graduel)
160 € retenue si nettoyage et rangement non satisfaisant de la salle et ses abords

INFORMATIONS SUR LA SALLE DE RECEPTION DU PDL

- **L'utilisation des bouteilles de gaz est strictement interdite.**
Pas de cuisine sur place. Repas chauds autorisés si véhicule autonome du traiteur.
- Un défibrillateur est à votre disposition à l'entrée principale de la Maison des Associations
- Utilisation du scotch au mur formellement interdite
- Le gardien prendra contact téléphoniquement pour la remise des clés et l'état des lieux
- Pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit de bloquer les issues de secours
- Attention : l'accès aux abords de la salle est limité à 3 véhicules maximum (traiteur, organisateur).
- Utilisation de l'office de réchauffage dans la limite de 20 kw